

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Aux P'tits Amours Inc.	Numéro de permis 2014734	Date d'inspection Le 10 mai 2022
Nom de l'établissement Garderie aux P'tits Amours Inc.		Numéro de téléphone (506) 783-7070
Adresse 65 rue LaPlante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	31 mai 2022	
Commentaires : Deux éducatrices sont inscrites le 14-15 mai 2022 et une éducatrice le 28-29 mai 2022.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 mai 2022	
Commentaires : Toutes les éducatrices qui n'ont pas leur cours de 90h y sont inscrites ou le font présentement. Une preuve de compilation sera envoyée à l'inspectrice lorsque la formation sera complétée et la lacune sera alors corrigée.			

Commentaires généraux
- Le ratio est respecté lors de mon inspection de suivi. - Les trois éducatrices qui n'ont pas leur cours de secourisme l'auront suivi d'ici le 30 mai 2022. L'exploitante ajoutera leurs certificats de secourisme aux dossiers des employées et une preuve sera envoyée à l'inspectrice. - Les éducatrices qui n'ont pas leur formation exigée de 90h y sont inscrites et l'exploitante ajoutera la preuve aux dossiers lorsque ce sera complété. - Discussion avec l'exploitante et l'éducatrice concernant les cafés qui ne sont pas permis dans les locaux. - La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année. Observations: - Les enfants ont mangé une collation et sont allés dehors. - Groupe de 3-4 ans ont fait une activité de mouvement du corps.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 10 mai 2022

Date

original signé par
Amélie Godin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 mai 2022

Date